

**2013 DAC 590** Subvention (1.500 euros) à l'association DODEKAMEDIA (12e).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du soutien aux actions culturelles locales, je vous propose, par le présent projet, de bien vouloir apporter votre soutien à l'association DODEKAMEDIA. Créée en 2009 pour lancer, sur le 12e arrondissement une pépinière artistique, cette association se tourne, dès janvier 2012, vers l'organisation du concours de chant Music Battle Inter-Collèges qui, en 2013, s'est déroulé sur les 11e, 12e et 20e arrondissements de la ville de Paris.

En 2012, l'association s'est attachée à l'organisation et à la promotion du concours Music Battle Inter-Collèges en trois phases, une présélection de 31 candidats, des auditions à la maison des Ensembles et une finale en public. Pour le seul 12e arrondissement, 6 collèges ont participé à cette action proposant 31 candidats dont 13 finalistes, l'âge moyen des candidats étant de 12 ans. La finale en public et en plein air s'est déroulée au square Trousseau devant 250 spectateurs et un jury constitué de Lou Sirkis, Hervé Lauzanne et Jean Fauque. Un clip a été réalisé pour la gagnante 2012.

En 2013, l'association a organisé Music Battle Inter-Collèges sur 3 arrondissements de Paris, les 11e, 12e, et 20e, 31 collèges ont participé à l'action, proposant 80 candidats. Les auditions ont été filmées en partenariat avec Gulli TV et France 3 ID, les auditions ont eu lieu aux Studios Davout, et la finale en public le 19 juin à l'espace Reuilly, dans le 12e arrondissement. Par ailleurs, l'association s'est dotée cette année d'un nouveau site web : [musicbattleintercolleges.com](http://musicbattleintercolleges.com).

La Mairie du 11e arrondissement a fait part de son souhait de voir cette association bénéficier d'un soutien de la Ville de Paris par le biais de l'enveloppe destinée exclusivement aux structures et associations locales qui animent la vie artistique et culturelle des quartiers.

Je vous invite à voter une subvention de 1.500 euros à l'association DODEKAMEDIA, sur proposition de la Mairie du 11e arrondissement, pour l'organisation du Music Battle Inter-collèges 2013.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris



**2013 DAC 590** Subvention (1.500 euros) à l'association DODEKAMEDIA (12e)

Le Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil  
municipal

Vu le projet de délibération en date du \_\_\_\_\_ par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Dodekamedia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno Julliard, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention de 1.500 euros est attribuée sur proposition de la mairie du 11e arrondissement au titre de 2013 à l'association Dodekamedia dont le siège social est situé 3, rue de la brèche aux loups 75012 Paris, pour l'organisation du concours de chant inter-collèges des 11e, 12e et 20e arrondissements de Paris en 2013. 2013\_05541, 103481.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2013, nature 6574, rubrique 33, ligne VF 40004 - Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.